

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous mes questions relatives à la modification simplifiée n°1.

Question relative à la modification simplifiée n°1

Dans la notice de présentation, Page 30, sous zone 2AU'. Pourquoi permettre le changement de destination des locaux existants vers les destinations de commerces et bureaux alors que le projet est de permettre l'installation de professionnels de la santé ?

Cordialement

Laure DEROULLERS